

# DOSSIER DE PRESSE

---

## Conseil communautaire

---

Mercredi 11 octobre 2017

**Contact presse** : Julie SAPATEIRO  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
**Vallée de la Marne**  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Sommaire

### 1- Paris-Vallée de la Marne vote une décision modificative de son budget principal

- Qu'est ce qu'une décision modificative : Explications
- Les quelques modifications budgétaires pour 2017

### 2- L'agglomération aux côtés des communes

### 3- L'agglomération soutient les initiatives locales

### 4- L'agglomération et ses grands projets

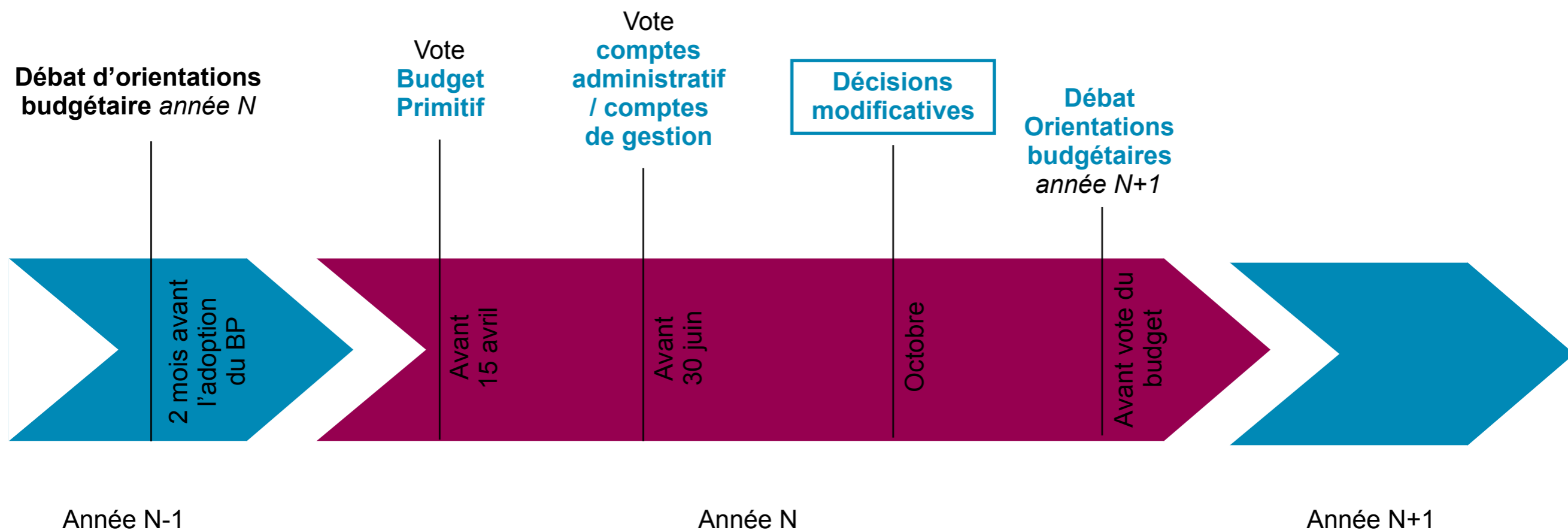
- Regroupement du conservatoire de musique à Chelles
- Requalification de la cité cheminote à Chelles
- Le projet de la ZAC triage sud à Chelles
- Le projet de la ZAC Gué Launay à Vaires-sur-Marne

### 5- En bref...

- Lancement de l'Oxytrail 2018
- Le nouveau projet d'établissement du conservatoire Pontault-Roissy
- L'agglomération s'engage en faveur de l'habitat
- L'agglomération s'engage en faveur du service civique

# Paris-Vallée de la Marne vote une décision modificative à son budget

## Mieux comprendre le cycle budgétaire d'une collectivité



Ces différentes étapes budgétaires sont soumises au vote des élus lors des Conseils communautaires

## Paris-Vallée de la Marne vote une décision modificative à son budget

La décision modificative **à quoi sert-elle ?**

=

**Elle permet à la collectivité  
de modifier et d'ajuster son budget primitif voté en avril 2017.**

**Elle intègre les résultats du compte administratif 2016  
et les restes à réaliser de l'année**

Lors de l'élaboration de son budget primitif, la collectivité estime et prévoit ses dépenses et ses recettes. Au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés et/ou des besoins nouveaux puissent apparaître et nécessitent l'inscription de nouveaux crédits. Dans ce contexte, la décision modificative ajuste les prévisions du budget primitif et complète les crédits budgétaires. Ainsi, la collectivité peut corriger les crédits inscrits en dotations et fiscalité directe locale, dès la réception des notifications de la part de l'Etat.

## Paris-Vallée de la Marne vote une décision modificative à son budget

Pour 2017,  
l'agglomération Paris-Vallée de la Marne prévoit un réajustement de  
ses dépenses en fonctionnement qui s'élève à  
**+1,4 million d'euros**

**Analyse :** *Pour l'élaboration de son 2e budget, le premier véritable budget construit par la collectivité, Paris-Vallée de la Marne se rapproche de plus en plus d'un budget primitif réel et prévisible qui ne nécessiterait pas de modification. Ceci indique une gestion saine et anticipée des finances de la collectivité.*

**Pour rappel :** *en septembre 2016, Paris-Vallée de la Marne avait dû établir et voter un budget supplémentaire d'un montant de **+ 5,5 millions €**, afin de rééquilibrer son budget primitif voté en mars 2016. Cet état de fait était la résultante d'une mauvaise appréciation des trois budgets agglomérés votés par les 3 anciennes collectivités, notamment celui de l'ex Marne-et-Chantereine, dont les dépenses avaient été minimisées, voire non-inscrites.*

## L'agglomération aux côtés des communes

**Dans le cadre de sa volonté d'accompagner ses communes membres, l'agglomération peut intervenir en dehors du champs des compétences qui lui ont été transférées.**

### **Un fond de concours, qu'est ce que c'est ?**

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fond de concours peut être accordé pour un montant qui n'excède pas le financement assuré (hors subvention) par le bénéficiaire. Ce fond de concours doit être voté par l'assemblée délibérante à la majorité.

**Aux côtés de la ville de Chelles : 332 184 € de fonds de concours d'investissement dans le cadre d'un programme de rénovation de voirie :** *création d'un giratoire, création de parkings, renforcement des structures de chaussées, mise aux normes PMR, aménagement de trottoirs, création de coussins berlinois...*

**Aux côtés de la ville de Pontault-Combault :** Deux fonds de concours d'investissement de 70 985€ pour les travaux de mise en conformités PHMR dans différents points d'arrêts de bus et de 284 739€ pour les travaux d'aménagement réalisés au niveau de la gare routière et de des avenues environnantes.

**Aux côtés de la ville de Vaires-sur-Marne :** 84 584€ de fonds de concours d'investissement dans le cadre de la première phase des travaux de requalification de la rue Louis Bectard.

**Aux côtés de la ville de Courtry :** 55 132€ de fonds de concours d'investissement dans le cadre de la rénovation de la rue des hêtres.

**Mais aussi...** La communauté d'agglomération accompagne les communes en assurant la maîtrise d'oeuvre de conception et/ou de suivi de certains de leurs travaux. Exemple à Brou-sur-Chantereine : les services intercommunaux assurent cette mission pour les travaux d'aménagement de la rue Pasteur.

**Coût de la prestation : 11 431€**

## L'agglomération soutient les initiatives locales

### L'agglomération soutient la fête de la science 2017 : 2000 €

Partenariat avec l'UPEM pour organiser cet évènement qui s'inscrit dans une opération nationale visant à promouvoir la science auprès du grand public. **Du 10 au 13 octobre**, un programme d'animations est prévu sur le site de l'université Descartes et les médiathèques du territoire.

### L'agglomération soutient l'association les petits débrouillards : 5000 €

Cette association favorise l'accès de tous, et plus particulièrement des jeunes à la connaissance et à la pratique des sciences et des techniques. Le partenariat vise à établir un état des lieux du potentiel local d'animations académiques afin d'étendre les interventions menées par ou avec le campus Descartes.

### L'agglomération soutient le forum Descartes : 3000 €

Organisé par l'UPEM le forum Descartes est organisé le **16 novembre prochain**. 50 entreprises seront présentes pour accueillir des jeunes, étudiants et diplômés afin de leur proposer leurs offres d'emplois.

**Edition 2016** : 53 entreprises, 700 jeunes présents, 200 offres d'emplois à pourvoir.

### L'agglomération soutient l'association SIMT : 2500 €

En complément de sa subvention à l'association, l'agglomération soutient l'organisation du Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie **du 20 au 22 novembre à Chelles**. Une quarantaine de chefs d'entreprises et organismes de formation y présenteront leurs différents métiers aux lycéens et centres de formation du territoire.

### Nouveauté : L'agglomération, partenaire du SESSAD Mélanie 77

Dans le cadre de sa politique culturelle et de sa volonté de favoriser son accès au plus grand nombre, le Conservatoire Michel Sloba (Torcy) accueillera des enfants handicapés, du territoire. Ils bénéficieront d'une heure de cours de danse par semaine dispensée par une professeur du conservatoire et participeront aux spectacles du conservatoire.

## Paris-Vallée de la Marne et ses grands projets

## Un conservatoire réhabilité à Chelles

**Contexte :** Les activités musicales du conservatoire de Chelles sont réparties sur trois sites. Paris-Vallée de la Marne souhaite regrouper l'ensemble de ces activités en un seul lieu, rue Saint-Hubert.

**Historique 2015/2016 :** Réalisation de la première tranche de travaux d'aménagement en rez-de-chaussée sur 535 m<sup>2</sup>

**Durée des travaux :** Septembre 2018 / ouverture septembre 2019

**Le coût total du chantier :** 4,5 M€ dont participation départementale de 1,3 M€ dans le cadre du CID

**Le projet :** L'agrandissement du bâtiment de +1100 m<sup>2</sup> répartis sur 3 étages (+RDC)

- des locaux d'accueil, administratifs, logistiques et de dégagement,
- 25 salles de cours de musique (éveil, formation musicale, cours d'instruments et petites formations) et 1 salle des grands ensembles
- Respect du style architectural originel avec exigences thermiques et énergétiques
- Répartition des locaux et circulation intérieure afin d'optimiser la fréquentation du public et du personnel.
- Aménagement des espaces extérieurs: allée structurante accessible aux PMR, engazonnement des espaces libres, plantation d'arbres et de haies arbustives...



## Paris-Vallée de la Marne et ses grands projets

## Requalification de la cité cheminote à Chelles

**Historique :** *La Cité jardin, dite Cité cheminote, est un quartier historique sur les communes de Chelles et Brou-sur-Chantereine. Propriété d'ICF Habitat-la Sablière, la construction de la Cité s'est faite par vague successives entre 1924 et 1986, au rythme de l'expansion du réseau ferré dans l'Est parisien et notamment de la montée en puissance de l'activité liée à la gare de triage de Chelles/Vaires. Aujourd'hui, l'ensemble immobilier compte 882 logements sociaux et nécessite une requalification urbaine importante.*

**Montant du projet : + 90 millions d'euros**

**Durée du projet : 10 ans (2017-2027)**

### Les grandes phases de la restructuration:

- Réhabilitation des pavillons (coût estimé: 35M €).
- Démolition-reconstruction des ensembles collectifs (coût global estimé: 62M €)
- Construction de logements en accession et d'une résidence pour personnes âgées.
- Recomposition et remise à niveau des espaces publics.

**Les partenaires de l'opération :** le bailleur, en concertation avec les communes, les locataires, et **avec l'appui de la Communauté d'Agglomération** (garantie des emprunts, dispositifs d'aides en faveur de l'habitat, travaux d'assainissement sous voirie).

## Paris-Vallée de la Marne et ses grands projets

## La ZAC Triage Sud à Chelles

**Historique :** La zone du Triage Sud est localisée sur les communes de Chelles et Vaires-sur-Marne. Lieu d'intense activité ferroviaire jusqu'au milieu des années 1990, ce site accueille désormais quelques activités industrielles (production de béton, dépollution automobile, collecte et tri de déchets...), mais l'ensemble revêt aujourd'hui un aspect de friches. En 2009, la communauté d'agglomération Marne-et-Chantierine a souhaité y créer une ZAC, mais suite à de nombreuses difficultés d'urbanisme, le projet n'a pas atteint la phase opérationnelle.

**Contexte actuel :** Le concessionnaire Aménagement 77 propose de ne pas reconduire le traité de concession, après février 2018.

### Le nouveau projet, une mission d'études

**Objectif de la mission d'études :** Etablir un plan d'aménagement plus ambitieux en termes d'urbanisme, d'architecture, de paysages et d'environnement et sur un périmètre plus large de la ZAE de la Trentaine, jusqu'au canal de Chelles et, potentiellement la future base olympique de canoë-Kayak.

**Durée de la mission d'études :** Septembre 2017 à juin 2018 pour un lancement de procédures pré-opérationnelles à partir de 2019

**Partenaires :** Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, EPAMARNE, SNCF et les villes de Chelles et Vaires-sur-Marne

## Paris-Vallée de la Marne et ses grands projets

**La ZAC du Gué Launay à Vaires-sur-Marne**

**Objectif** : Située sur la commune de Vaires-sur-Marne, la ZAC du Gué de Launay est destinée à reconverter en parc d'activité la friche industrielle de l'ancienne centrale thermique EDF.

**Le projet** : La réalisation de la ZAC, sous l'égide d'aménagement 77 s'inscrit dans le respect du développement durable. Elle prévoit l'aménagement d'une surface de 21 ha, dont 80 000 à 90 000 m<sup>2</sup> de surface couverte, destinée à permettre l'implantation d'entreprises de grande taille. Le projet comporte également, la réalisation d'un parc de PME-PMI sur 1,7 ha.

Le projet de la ZAC du Gué de Launay prévoit la mise en œuvre d'une démarche environnementale, notamment par le maintien et le paysagement de l'étang situé sur la zone, la restitution d'espaces naturels à son pourtour, la réalisation d'espaces paysagers, en zone tampon des secteurs habitats voisins et la création de liaisons douces et de voies de desserte.

*Le Conseil Communautaire est appelé à voter, notamment, le prolongement jusqu'en 2022 de la durée de concession à Aménagement 77 qui devait se terminer en 2018.*

## En bref ...

**• L'agglomération s'engage en faveur de l'habitat**

**A partir de janvier 2018, dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, l'agglomération harmonise ses dispositifs d'aides et d'accompagnements visant à l'amélioration des logements privés sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne.**

- L'élaboration d'un nouveau règlement permettant de faire bénéficier du dispositif l'ensemble du territoire
- **190 logements aidés par an**
- **250 000 € d'aides accordées par la communauté d'agglomération**
- Une prestation de suivi-animation extérieure, d'un montant de 100 000 €, permettant d'assurer la gestion sociale, administrative et techniques des demandes de subvention ainsi que l'instruction des dossiers.

**• L'agglomération s'engage en faveur du service civique**

**Dans le cadre de sa volonté d'accompagner les jeunes, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne s'inscrit dans le dispositif du service civique volontaire.**

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans, l'opportunité de travailler dans une collectivité afin de renforcer le sens civique, la cohésion nationale et la mixité sociale. Les missions d'intérêt général sont effectuées dans des domaines reconnus prioritaires par l'Etat : Solidarité, santé, éducation, culture et loisirs, sport, environnement, citoyenneté, intervention d'urgence et humanitaire.

**Durée** : 6 à 12 mois / 24h hebdomadaire

Indemnité d'Etat + indemnité de frais d'alimentation et de transports versée par la collectivité

## En bref ...

- **6e édition de l'Oxytrail 2018 : rendez-vous dimanche 24 juin 2018**

**La 2e plus grande course nature de l'Île-de-France**

**Bilan 2017 :** 4500 coureurs, 570 bénévoles, 32 partenaires

**Des nouveaux tarifs pour 2018:** une initiative pour mieux anticiper les inscriptions et motiver les participants.

**Lancement des inscriptions (pour les nouveaux participants) à partir du 13 novembre 2017.**

**Des nouvelles options tarifaires pour les entreprises :**

*Pack « entreprise confort », exposition sur le village, flyer mis en sac, offre carnet de promotions.*



- **Le nouveau projet d'établissement du conservatoire de Pontault-Roissy**

**En 2015, lors de la fusion de ces deux équipements, le conservatoire n'a pas pu se prévaloir d'un classement auprès de la DRAC, suite à une réforme en cours de la procédure ministérielle des classements.**

Aujourd'hui cet équipement de Paris-Vallée de la Marne a élaboré, en grande concertation, un projet d'établissement ambitieux qui présente les orientations pédagogiques et d'éducation artistique suivies par ce conservatoire : *Assurer un service public de qualité à la population, soutenir et accompagner les pratiques amateurs, renforcer la cohérence et la complémentarité de l'offre artistique, inscrire le conservatoire dans une dynamique de recherche et d'innovation, inscrire le conservatoire dans son nouveau territoire.*

A ce titre, il sollicite son classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal auprès de la DRAC.

## Prochain Conseil communautaire

Jeudi 14 décembre 2017 à 19h30 à Torcy

**Contact presse** : Julie SAPATEIRO  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
**Vallée de la Marne**  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION